



Via Montello, 118 – 21100 VARESE (Italia)

- Crée en 1960 -

DEMANDE D'INSCRIPTION

École Secondaire

Année Scolaire 2026/2027

Rentrée scolaire : Mercredi, 2 septembre 2026

Les parents sont priés de lire attentivement les conditions pour l'inscription et de signer où il est demandé.

Les parents qui travaillent pour des Institutions communautaires sont priés de fournir le plus vite possible un certificat de service attestant le numéro personnel, le type de contrat, la date d'entrée en service et la durée.

= Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

CONDITIONS D'AGE DANS LES ECOLES EUROPEENNES

- a) En principe, aucun enfant ne peut être admis à l'école s'il dépasse de plus de deux ans (trois ans pour les classes 4 à 7 du secondaire) l'âge normal qui résulte des dispositions prévues ci-dessus, appliquées à son cas particulier.
- b) Elèves présentant des besoins éducatifs spécifiques: les cas sont traités conformément aux dispositions prévues par la Décision du Conseil Supérieur relative à La Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles Européennes (cf. document 2012-05-D-15-fr-14 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes www.eursc.eu).

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

LE TABLEAU D'EQUIVALENCES EN ANNEXE II (2014-03-D-14-fr-15 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes www.eursc.eu) indique les équivalences de niveaux entre les différents systèmes d'enseignement général des Etats membres de l'Union européenne et le système des Ecoles européennes.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Un principe fondamental est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première Langue (L1). Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit normalement dans une des sections de langue véhiculaire (allemand, anglais ou français). Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without A Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel. (Article 47.e. du Règlement Général des Ecoles européennes).

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

DANS LES ECOLES EUROPEENNES, UN ELEVE PEUT EN PRINCIPE ETUDIER JUSQU'A **CINQ LANGUES.**

Cycle maternel

Langue 1 (L1)	Elle est enseignée à partir de l'âge d'admission à la maternelle et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.
--------------------------	---

Cycles primaire et secondaire

Langue 1 (L1)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.
Langue 2 (L2)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année primaire : cette langue ne peut être que DE (Allemand), EN (Anglais) ou FR (Français) et doit être différente de la Langue 1. Dans les classes 3 à 5 de l'école secondaire, la Langue 2 de l'élève (DE, EN ou FR) constitue la langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, d'histoire, de géographie, de religion/morale et d'économie.
Langue 3 (L3)	Elle est enseignée à partir de la 1 ^{ère} année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1 ou L 2. En 1 ^{ère} année, le cours de L3 est un cours d'initiation.
Langue 4 (L4)	Elle est enseignée en tant qu'option à partir de la 4 ^{ème} année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1, L 2 ou L 3. En 4 ^{ème} année, le cours de L 4 est un cours d'initiation.
Langue 5 (L5)	Elle est enseignée en tant que cours complémentaire de 2 périodes à partir de la 6 ^{ème} année secondaire. Il s'agit d'un cours destiné aux débutants : les élèves qui n'ont jamais entrepris d'étude formelle de la langue en question.

Langues officielles de l'Union européenne

ALLEMAND (DE) ANGLAIS (EN) BULGARE (BG) CROATE (HR)	DANOIS (DK) ESPAGNOL (ES) ESTONIEN (EE) FINNOIS (FI)	FRANÇAIS (FR) GREC (EL) HONGROIS (HU) IRLANDAIS (GA)	ITALIEN (IT) LETTON (LV) LITUANIEN (LT) MALTAIS (MT)	NEERLANDAIS (NL) POLONAIS (PL) PORTUGAIS (PT) ROUMAN (RO)	SLOVAQUE (SK) SLOVENE (SL) SUÉDOIS (SV) TCHEQUE (CS)
--	---	---	---	--	---

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES CHOIX PEDAGOGIQUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Les cours sont organisés dans les Ecoles Européennes conformément aux Décisions du Conseil Supérieur et aux textes réglementaires en vigueur.

INSTRUCTIONS

Veuillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire doivent être complétées par le demandeur.

Celle-ci ne sera prise en considération que lorsque tous les documents requis seront joints à cette demande.

Une fois que la demande est introduite, le demandeur ne peut pas modifier la demande d'inscription.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

	<ul style="list-style-type: none">▪ Une photo d'identité 35X45 jpg. sur fond blanc.
	<ul style="list-style-type: none">▪ L'extrait d'acte de naissance délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Attestation délivrée par le service du personnel de votre Institution UE/CCR, uniquement pour l'employé ayant les enfants en charge /▪ Déclaration de validité de l'Accord (seulement pour le personnel des Sociétés avec accord de financement).
	<ul style="list-style-type: none">▪ Les bulletins scolaires complets 2023/2024, 2024/2025 et le(s) dernier(s) bulletins reçu(s) en 2025/2026. Si l'école ne délivre pas de bulletin en cours d'année, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none">• A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2025/2026, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Si la décision du conseil de classe ne figure pas clairement sur le bulletin final, un certificat scolaire précisant si l'enfant est promu dans la classe supérieure.
	<ul style="list-style-type: none">• En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative (en DE, EN, FR ou IT) qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour les inscriptions en cours d'année, une attestation de fréquentation scolaire a.s. 2026/2027.

Nous vous remercions de transmettre le formulaire UNIQUEMENT à partir de la page 5 jusqu'à la page 16.

**SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LES SERVICES DE TRANSPORT ET
CANTINE VEUILLERZ REMPLIR ET RENVOYER LES FICHES DE
RENSEIGNEMENTS CI-JOINTES**

Règlement Général des Écoles Européennes

Le demandeur accepte, en toutes ses parties, le Règlement Général des Écoles Européennes, disponible sur le site: www.eursc.eu, en vigueur au moment de l'inscription de l'élève, et les modifications ultérieures approuvées par le Conseil Supérieur des Écoles Européennes, durant toute la vie scolaire de l'élève.

Plus d'informations sont disponibles sur le site web de l'École, dans la section consacrée au service médical (www.eurscva.eu).

EN APPLICATION DU GDPR RÈGLEMENT UE 2016/679

Politique De Confidentialité De L'école Européenne: <https://www.eurscva.eu/en/home/documents-and-links/privacy/>

Elèves sans section linguistique (« Students Without A Language Section » – SWALS) Politique linguistique 2019-01-D-35-en-9 (www.eursc.eu)

Dans les écoles où la section correspondant à la langue dominante de l'élève n'existe pas, les élèves seront inscrits dans l'une des sections existantes d'une deuxième langue (anglais, français, allemand, HCL ou langue du pays siège si l'école le propose).

Les élèves de catégorie I et II dans cette situation ont droit à un enseignement dans leur L1, à condition que l'école dispose d'un enseignant dûment qualifié ou puisse en recruter un.

Les élèves de catégorie III peuvent également bénéficier du statut SWALS, leur donnant droit à un enseignement dans leur L1, à condition qu'un cours existe déjà et que cela n'entraîne pas la création d'un nouveau groupe. Toutefois, une fois que les élèves de catégorie III ont acquis le statut SWALS, celui-ci leur est conservé jusqu'à la fin de leur scolarité afin d'assurer la continuité pédagogique.

Ces élèves sont appelés « élèves sans section linguistique » (SWALS : Students Without a Language Section). Les élèves SWALS sont généralement inscrits dans les sections anglaise, française ou allemande. La langue de la section devient la L2 de l'élève. Les élèves SWALS peuvent également être inscrits dans la section linguistique du pays d'accueil. Leur L2 doit être l'anglais, le français ou l'allemand, si l'école ne propose pas la langue du pays d'accueil comme L2.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données dans ce document ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci.

Le demandeur déclare être informé(e) que sa demande sera considérée comme acceptée seulement lorsqu'il/elle recevra une confirmation écrite du Directeur. L'élève ne sera pas autorisé(e) à fréquenter l'École tant qu'il n'aura pas reçu cette confirmation écrite. Le demandeur déclare avoir eu connaissance du règlement général de l'école (voir extrait à signer; original sur le site web www.eursc.eu) dont il/elle s'engage à respecter toutes les dispositions en souscrivant cette demande d'inscription.

Le demandeur s'engage à payer entièrement tous les frais de scolarité, y compris la prime d'assurance scolaire, la contribution pour les photocopies, la location des casiers, les manuels publiés par l'École et tous les autres frais à la charge des parents conformément à la décision des organismes compétents de l'École. Dans le cas où le mineur est actuellement à charge des deux parents, ceux-ci s'engagent solidairement à payer les contributions scolaires, même en cas de séparation future ou de divorce.

LES ACOMPTEES NE SONT PAS REMBOURSABLES.

Le demandeur déclare être informé(e) que la Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant. Une fois la section linguistique déterminée, l'élève a vocation à poursuivre toute sa scolarité dans la même section linguistique et déclare aussi être informé(e) de la politique linguistique appliquée dans le domaine de la L1 pour les SWALS de la catégorie III.

Date:

Signature (lisible) des représentants légaux:

DECLARATION

Le/la soussigné(e) déclare avoir lu, compris et accepté le Règlement général des Ecoles européennes qui se trouve sur le site
<https://www.eursc.eu/en/Office/official-texts/basic-texts/> dans les versions anglaise, française et allemande.

Signature (lisible) des représentants légaux:

----- -----
Je soussigné(e) déclare accepter que la chambre de recours (<http://www.schola-europaea.eu/cree/>) soit seule compétente, en premier et dernier ressort, pour connaître, après épuisement de la voie administrative, des litiges relatifs à l'application de la Convention portant statut des Ecoles européennes (achevée à Luxembourg le 21 juin 1994) aux personnes qui y sont désignées et relatifs à la légalité d'un acte attaqué fondé sur la Convention ou sur des règles établies sur la base de celle-ci (y compris le Règlement général des Ecoles européennes).

Signature (lisible) des représentants légaux:

----- -----

RESERVE A L'ADMINISTRATION DE L' ÉCOLE:

Acceptation de la demande	Entrée ordinateur	Cycle	Classe	Section linguistique	Code de l'employeur

Avis du Directeur-adjoint	Décision du Directeur	Autres remarques

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Photo

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ELEVE:

Nom :

Prénoms : Sexe : M / F

Né(e) le : Code Fiscale

Lieu (cf. acte de naissance): Pays :

Nationalité 1 : Nationalité 2 :

Langue(s) parlée(s) en famille : Avec la mère

Langue(s) parlée(s) en famille : Avec le père:

Cycle et année demandés¹: Secondaire ANNÉE 1 2 3 4 5 6 7

Section linguistique demandée :

A partir de :

Résidence principale de l'élève :

Rue : N° :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : GSM :

¹ Tableau d'équivalences - ANNEXE II 2014-03-D-14-fr-15 (www.eursc.eu)

Etablissements fréquentés par l'élève durant les trois dernières années scolaires:

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
20 . / 20
20 . / 20
20 . / 20

Connaissances linguistiques (langue maternelle e toutes LES langues parlées par l'élève):

Langues	Nombre d'années d'études	Degré de connaissance
		élémentaire/moyen/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/très bon/excellent

ELEVES PRESENTANT DES BESOINS EDUCATIFS SPECIFIQUES

Cochez l'une des deux cases

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié de soutien éducatif ?

Oui Non ou N/A

Votre enfant présente-t-il :

des difficultés d'apprentissages nécessitant un soutien éducatif ?

Oui Non ou N/A

des troubles d'apprentissages nécessitant un soutien éducatif intensif ?

Oui Non ou N/A

Si oui, veuillez préciser :

.....
.....
.....

joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire et prendre contact avec la direction de l'école pour de plus amples informations.² Les informations et pièces communiquées sont traitées dans le respect de la plus stricte confidentialité.

psychologue scolaire:

J'autorise mon enfant à consulter le psychologue scolaire* Oui / Non

² cf. document 2012-05-D-15-fr-14 disponible sur le site internet des Écoles Européennes www.eursc.eu

* Pour informations veuillez consulter la page du psychologue scolaire: <http://www.eurscva.eu>

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille :

Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne :

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne:

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>
.....
.....
.....

Renseignements concernant les autres enfants que vous envisagez d'inscrire dans l'Ecole Européenne de Varese dans les années à venir :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Année d'inscription</u>	<u>Section linguist./classe</u>
.....
.....
.....

☞ **Pour ceux qui arrivent de l'étranger ou d'une autre Province: Adresse définitive**

Rue : N°

Code postal : Lieu : Pays :

Tél. : Portable :

☞ **Personne à contacter en cas d'urgence :**

Nom :

Degré de parenté :

Tél./ Portable :

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX³

Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession (⁴) : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel UE) :
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :

A decorative horizontal border consisting of a repeating pattern of small, dark diamonds or stars arranged in a grid-like fashion.

Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel UE) :
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :

- **En cas de séparation ou de divorce des parents**, veuillez préciser quel/s représentant/s légal/légaux

³ Les représentants légaux de l'enfant sont les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de celui-ci. Ils sont tenus de consentir à l'inscription conjointement, sauf exercice exclusif de l'autorité parentale prévu par la loi ou par une décision judiciaire.

⁴ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

Si le demandeur d'inscription n'est pas titulaire de l'autorité parentale à l'égard de l'enfant concerné, mais qu'il est considéré comme ayant cet enfant à charge :

Nom de famille :
Prénom :
Lien de parenté : Mère Père Autre
Nationalité : Langue :
Profession⁵ : Organisme :
Date début de contrat : Date fin de contrat :
N° personnel (seulement pour le personnel CE) :
Tél. professionnel : GSM :
E-mail professionnel :

Adresse privée :

Rue : N° B^{te}
Code postal : Ville : Pays :
Tél : GSM :
E-mail personnel :

- ☞ **Envoyer les notes de paiement à**: PERE MERÉ AUTRE
☞ **Envoyer les communications à**: PERE MERÉ AUTRE

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.

Date :

Signature lisible des représentants légaux

.....

.....

⁵ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

CHOIX PEDAGOGIQUES

Nom et prénom de l'élève :

Section linguistique demandée : Classe :

I. Pour les élèves du CYCLE SECONDAIRE (1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} années)

Pour les élèves qui ne disposent pas d'une section linguistique correspondant à leur langue maternelle, veuillez indiquer s.v.p. si vous souhaitez qu'ils suivent les cours de :

BULGARE CROATE DANOIS ESTONIEN ESPAGNOL FINLANDAIS GREC HONGROIS LETTE LITUANIEN POLONAIS PORTUGAIS ROUMAIN SLOVAQUE SLOVENE SUEDOIS TCHEQUE

L'autre langue nationale (ONL) :

Pour les élèves de nationalité irlandaise: Irlandais

Oui Non

Pour les élèves de nationalité maltaise: Maltais

Oui Non

Langue 2 (1^{ère} langue étrangère):

Allemand Anglais Français

Pour les élèves SWALS, La Langue 2 sera la langue de la section

Langue 3 (2^{ème} langue étrangère) :

choix parmi les langues officielles de l'Union européenne.

Le cours de Langue 3 est un cours d'initiation. Il ne peut être créé que si au moins 7 élèves s'y inscrivent. Veuillez indiquer un deuxième choix pour le cas où le nombre d'élèves serait insuffisant pour créer un cours :

1^{er} choix : 2^{ème} choix :

Cour de religion/morale non confessionnelle (*):

Indiquez 1^{ère} option et une 2^{ème} alternative, si le cours souhaité ne peut pas être organisé :

Catholique Islamique Israélite Orthodoxe Protestante

Morale non confessionnelle

*Ces cours sont organisés conformément aux dispositions du Conseil supérieur⁶

II. A partir de la 2^{ème} année secondaire

Latin (option) : Le choix de ce cours en S2 implique la poursuite de l'option en S3 OUI NON
Cela signifie qu'en S3 on ne peut pas choisir ICT.

III. A partir de la 3^{ème} année secondaire

Latin ou ICT (Informatique)

Merci d'indiquer votre choix. Un cours ne peut être créé que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.

Latin (option à 2 périodes) ou ICT (cours à 2 périodes) ou Aucune option

Date et Signature lisible des représentants légaux :

⁶ Cf. document 2019-04-D-13-fr-10 disponible sur le site internet des Ecoles européennes www.eursc.eu

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires

ORGANISATION DES COURS

Chaque élève sera tenu de suivre 31 périodes de cours par semaine (33 avec mathématique 6 périodes). L'ensemble ci-dessous comprend **27 ou 29 périodes** (ci-après p.) de cours de base obligatoires et **4** (minimum) à **8** (maximum) périodes de cours à option. Pour les cours à option, l'élève a le choix entre 7 matières différentes. L'horaire ci-dessous est valable pour la 4^{ème} comme pour la 5^{ème} année.

Cours de base (obligatoires)		Cours à option * (4 p. minimum)	
Langue 1	4 p.	Langue 4	4 p.
Langue 2	3 p.	Latin	4 p.
Langue 3	3 p.	Grec ancien	4 p.
Education physique	2 p.	Economie en L2 ou HCL	4 p.
Religion/Morale en L2	1 p.	Art	2 p.
Histoire en L2	2 p.	Musique	2 p.
Géographie en L2	2 p.	Informatique	2 p.
Sciences de la nature :			
Biologie	2 p.		
Chimie	2 p.		
	2 p.		
Mathématique	4 ou 6 p.		

* Un cours à option est créé si 7 élèves en Physique demandent la création.

- Remarques :** Les élèves SWALS normalement sont inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone.
 Langue 1 correspond à la langue maternelle/dominante tandis que la Langue 2c correspond à la langue de section.
 Les cours de Religion/Morale sont organisés en Langue 2 conformément aux décisions du Conseil Supérieur.⁷
 En 4^{ème} année secondaire, le cours de Langue 4 est un cours d'initiation.
 Si le nombre d'élèves ayant choisi l'économie est insuffisant, de sorte qu'un cours d'économie ne peut être organisé dans leur langue véhiculaire (L 2), celui-ci peut être organisé dans la langue du pays du siège de l'école (HCL).
 Les élèves choisissant l'ONL (cours de 4 périodes) ne peuvent pas choisir de Langue 4.

Le choix des options fait en 4^{ème} année est maintenu en 5^{ème} et est décisif pour le choix en 6^{ème} et 7^{ème} années.

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires (minimum 31 ou 33 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: <https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/>

[Scelte online future 4e \(e scelte online nuovi alunni classi 4° e 5° – prima iscrizione a scuola\)](#)

Date et Signature lisible des représentants légaux :

⁷ Document 2019-04-D-13-fr-10 disponible sur www.eursc.eu

VI. Pour les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années secondaires (min. 31 – max. 35 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: <https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/>

[Scelte online future 6e](#)

Pour l'inscription en 6^{ème} ou 7^{ème} année secondaire, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec le conseiller principal d'éducation pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition sur demande).

Le Règlement du Baccalauréat européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire **devra suivre les cours de la 6^{ème} année secondaire de l'Ecole européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.**

Date et Signature lisible des représentants légaux :

.....

FIN DU FORMULAIRE A COMPLETER

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LE SERVICES DE TRANSPORT ET CANTINE Veuillez remplir et renvoyer les fiches de renseignements ci-jointes

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A renvoyer ensemble à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne de Varese

Les renseignements demandés ci-dessous sont indispensables afin de prendre en considération l'éventuelle inscription de l'élève au service de transport scolaire de l'Ecole Européenne de Varese pour la prochaine année scolaire. Le fait de fournir ces renseignements ne vous engage en aucun cas à souscrire un contrat définitif (point 1).

1. En juin le nouveau programme des bus pour l'année scolaire 2026/2027 sera disponible et la possibilité de procéder à la signature du contrat définitif de transport scolaire vous sera proposée. Néanmoins, toutes les informations en ce qui concerne le transport scolaire ne seront envoyées qu'aux seules familles qui auront manifesté leur intérêt par le biais de ce formulaire. Celui-ci devra impérativement être joint à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne et envoyé au secrétariat principal de l'établissement.

2. L'acceptation de l'inscription de l'élève par l'Ecole Européenne de Varese sera la condition sine qua non à l'envoi et l'acceptation du contrat de transport scolaire 2026/2027.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom Prénoms.....

Date de naissance

Adresse de l'élève, rue n°

Ville

Cycle scolaire et classe demandés:

- Maternel 1 2
 Primaire 1 2 3 4 5
 Secondaire 1 2 3 4 5 6 7

Section linguistique demandée : Français Anglais Italien Néerlandais Allemand

INFORMATIONS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ELEVE

Nom Prénoms.....

Tél.....

Nom Prénoms.....

Tél.....

Adresse/e-mails auxquelles envoyer le contrat du transport scolaire

1.
2.

Veuillez remplir et cocher toutes les informations demandées.



COOPERATIVA MENSA della SCUOLA EUROPEA di VARESE

WEB www.comsev.eu

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à joindre à la demande d'inscription des élèves à l'Ecole Européenne de Varese

Si vous êtes intéressé aux services de cantine de l'École Européenne de Varèse, nous vous prions de remplir la fiche de renseignements pour être contacté par le bureau de la COMSEV.

Les représentants légaux des élèves pourront activer le service de cantine dès que les élèves ont été admis à l'École Européenne de Varèse.

Les prix des services de cantine sont établis d'année en année lors du Conseil d'Administration de mai. Pour pouvoir utiliser le service à un prix réduit, vous devez soumettre une demande d'adhésion à la COMSEV. Chaque année, depuis juin, les prix sont mis à jour sur le formulaire de demande de service de cantine annuel, qui est à compléter en ligne sur le site www.comsev.eu

A PARTIR DE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE / LES ÉLÈVES

Nom Prénom

sexes M F date de naissance. / / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom

sexes M F date de naissance. / / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom

sexes M F date de naissance. / / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

Nom Prénom

sexes M F date de naissance. / / Cycle. Classe. Sec. linguistique.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE / DES ÉLÈVES

Nom Prénom

Adresses e-mail : @.....

..... @.....

Nom Prénom

Adresses e-mail : @.....

..... @.....

DIVULGATION DE DONNÉES PRIVÉES : Je confirme avoir lu la politique de protection des données publiée sur <https://www.comsev.eu> et j'autorise le traitement de mes données conformément aux articles 6 et 7 du GDPR.

Varese le

Signature



AGSEV

Associazione Genitori Scuola Europea Varese

AGSEV is the Association of Parents of Students of the European School of Varese (ESV). We come together to represent your voice, build connections, and create a strong, supportive community within the school.

As an AGSEV member, you enjoy many benefits, including:



- Extracurricular activities and music lessons.
- Exchange programs for cultural and educational growth.
- Sustainable projects promoting environmental awareness.
- The BAC Party, a special celebration for graduates.
- Our exclusive school calendar to keep families organized.
- Support and guidance for any school-related questions.

Supporting us means supporting a strong school community.

We work with the school, listen to parents, and share their feedback.

We bring families together, organize activities, and support projects.

We also connect with other European schools and ensure parents' voices are heard.

**Join us,
be AGSEV**



www.agsev.it



parents.association@agsev.it



WhatsApp +39 351 732 1987